

01 – Qu'est-ce qu'un produit cosmétique ?

Évaluation – BTS MECP

Identifier, analyser et argumenter le statut réglementaire d'un produit

 Durée : 30 minutes

 Objectif : évaluer la capacité à **identifier un produit cosmétique**,
analyser une situation professionnelle, et **argumenter réglementairement**,
conformément aux attendus de l'épreuve

E2 – Expertise scientifique et technologique

 Évaluation formative – barème indicatif

Statut de l'évaluation (E2)

Cette évaluation ne vise pas la restitution du cours.

Elle évalue la capacité de l'étudiant à :

- analyser une **situation professionnelle**,
- mobiliser une **définition réglementaire**,
- identifier un **produit cosmétique ou non**,
- **argumenter un classement** de manière scientifique et réglementaire.

Toute réponse non justifiée ou uniquement affirmative sera considérée comme **incomplète**.

Situation professionnelle

Vous travaillez dans un **laboratoire cosmétique** chargé de vérifier la conformité réglementaire de produits avant leur mise sur le marché.

Plusieurs produits sont soumis à votre analyse afin de déterminer s'ils peuvent être commercialisés en tant que **produits cosmétiques**.

Exercice 1 – Définition et cadre réglementaire

(4 points)

1. Rappelez la **définition réglementaire** d'un produit cosmétique.

2. Indiquez **deux caractéristiques essentielles** d'un produit cosmétique, en lien avec cette définition.

Exercice 2 – Analyse d'un produit

(4 points)

Un produit est présenté comme :

« Crème appliquée sur la peau permettant de traiter les lésions cutanées et d'accélérer la cicatrisation. »

1. Ce produit peut-il être considéré comme un **produit cosmétique** ?

Oui Non

2. Justifiez votre réponse à l'aide d'un **raisonnement réglementaire**.

Exercice 3 – Cosmétique, médicament ou produit frontière

(6 points)

Pour chacun des produits suivants, indiquez son **statut réglementaire** (*cosmétique / médicament / produit frontière*) et **justifiez** votre réponse.

Produit	Statut	Justification
Dentifrice		
Huile essentielle		
Solution hydroalcoolique		

Exercice 4 – Argumentation scientifique

(attendus BTS / E2) (4 points)

Un responsable affirme :

« *Ce produit agit sur la peau, donc c'est forcément un cosmétique.* »

Expliquez si cette affirmation est **justifiée ou non**, en vous appuyant sur :

- la définition réglementaire,
- la finalité du produit,
- le mode d'action.

Rédigez une réponse argumentée (4 à 6 lignes).

Exercice 5 – Posture professionnelle et E2

(2 points)

Un étudiant écrit simplement :

« Ce produit n'est pas cosmétique. »

1. Cette réponse est-elle suffisante pour un **niveau BTS MECP** et pour l'épreuve **E2** ?

Oui Non

2. Citez **deux éléments attendus** dans une réponse conforme aux attendus de l'épreuve **E2**.

Auto-évaluation

Cochez ce qui vous correspond :

- Je sais définir un produit cosmétique
- Je sais distinguer cosmétique et médicament
- Je sais identifier un produit frontière
- Je sais argumenter un classement réglementaire
- Je dois encore progresser dans la justification écrite